

- 7 MAR. 2008

A 1840

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an 2008,
Le 4 janvier à 17 heures 30.

Le Conseil d'Administration de la Société S.O.R.E.X., Société Anonyme au capital de 400000 Euros, dont le siège social est à ANGERS, 3 rue Fernand Forest, s'est réuni sur convocation de son Président, adressé à chacun des Administrateurs.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Yves MALGOGNE,
- Monsieur Bruno BIOTEAU,
- La société ARC ATLANTIQUE AUDIT EXPERTISE représentée par Xavier REBEL,

Le Conseil réunissant ainsi la présence effectif de trois Administrateurs, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves MALGOGNE.

Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- ↳ Démission de Monsieur Alain CHAUVIRÉ de son mandat d'administrateur et de Directeur Général Délégué.
- ↳ Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué.

Le Conseil prend acte de la démission d'Alain CHAUVIRÉ de son mandat d'administrateur suivant courrier adressé le 27 décembre 2007.

Cette démission est conforme à l'engagement antérieurement pris par Alain CHAUVIRÉ et s'inscrit dans la perspective de son départ à la retraite dans 16 mois environ. Elle emporte en conséquence démission de son mandat de Directeur Général Délégué.

Le conseil d'administration tient à remercier Alain CHAUVIRÉ pour sa contribution au développement de la société dont il a assuré la Présidence pendant plusieurs années. D'ailleurs sa démission d'administrateur ne met pas fin à son activité puisqu'il retrouve le bénéfice de son contrat de travail qui a pris effet le 1^{er} septembre 1971.

Le nombre d'administrateurs étant égal au minimum statutaire, les administrateurs décident de ne pas pourvoir au remplacement d'Alain CHAUVIRÉ et le Président propose de nommer Bruno BIOTEAU en qualité de Directeur Général Délégué.

UNIQUE RÉOLUTION

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Alain CHAUVIRÉ de son mandat d'administrateur et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les administrateurs prennent acte que Monsieur Alain CHAUVIRÉ démissionne également de son poste de Directeur Général Délégué et décide , sur proposition du Président, de nommer Monsieur Bruno BIOTEAU en qualité de Directeur Général Délégué chargé d'assister le Directeur Général.

Le conseil décide que Monsieur Bruno BIOTEAU continuera de bénéficier de la rémunération et des avantages qui lui étaient accordés jusqu'alors.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Administrateurs.

M. Yves MALGOGNE

M. Bruno BIOTEAU

ARC ATLANTIQUE AUDIT EXPERTISE
Xavier REBEL

Le 05 mai 2008
Certifié conforme
